Faits divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **4 (1912)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Si l'on se base, en attendant des chiffres plus précis, sur ces chiffres, on s'aperçoit qu'il y a environ quatre millions d'ouvriers adultes qui gagnent moins de trente shillings par semaine. Ce n'est donc qu'une moitié des ouvriers qui dépasse cette limite. La question est de savoir quelle est la ligne de pauvreté, c'est-à-dire celle qui est basée sur les dépenses nécessaires à l'entretien d'une famille ouvrière. Jadis, en 1899, M. Rowntree dans son étude sur York estimait qu'une famille ouvrière, payant seulement 5 shlilings de loyer par semaine ne pouvait vivre décemment — ce qui s'appelle vivre — qu'avec un salaire de 21 shillings 8 pence, mettons 26 francs; avec cela, il ne fallait penser ni aux boissons, ni au tabac, journaux, etc. Avec cette somme, une famille comprenant l'homme, la femme et trois enfants devait payer 12 shillings neuf pence pour la nourriture (15 francs environ), 4 shillings (5 francs) pour le loyer et les impôts, 2 shillings (2 fr. 50) pour l'habillement (en comptant la chaussure), un shilling dix pence (2 fr. 25) pour le charbon, dix pence (un franc) pour la lumière, de linge, etc.

On voit donc qu'il s'agissait en 1899 de 26 fr. comme minimum; mais depuis les loyers ont augmenté et aussi le prix des denrées; M. Chiozza Money dresse un tableau, où il comprend en plus la souscription pour le syndicat ou la société de secours mutuels, il ajoute même généreusement un franc vingt-cinq par semaine pour menus plaisirs de différentes sortes, un franc vingt-cinq pour l'abonnement au chemin de fer, et il arrive à 37 shillings neuf pence, soit quarante-sept francs environ. Mais, comme il le remarque justement, on ne peut considérer qu'un ouvrier a de l'ouvrage régulier toute l'année; le moindre chômage, ne fût-ce que de quelques semaines, réduit aussitôt de beaucoup la proportion; pour être juste au-dessus de la ligne de pauvreté, il lui faut gagner cinquante francs par semaine; or, d'après la liste plus haut citée, il n'y a qu'un million d'ouvriers adultes en Angleterre qui dépassent cette limite.

Il serait intéressant, avant le congrès, de dresser des statistiques semblables pour la France. *Ch. Bonnier.*

La fortune de la France

Peut-être se souvient-on, qu'à propos d'une étude de M. Neymarck, économiste bourgeois très distingué, qui lui permit de dresser le tableau des fortunes privées existant en France, on avait, entre temps, établi que la classe capitaliste, celle dont les fortunes individuelles s'élèvent au-dessus de 100,000 fr., se composait de 257,710 personnes, que la classe moyenne, celle dont les fortunes s'élèvent de 2000 francs à 100,000 francs, se composait de 5,610,000 personnes, que la classe ouvrière ayant moins de 2000 francs se composait de 8,400,000 personnes. Et comme la France se compose de 40 millions d'individus, il y avait 25 millions de personnes ne possédant rien.

En 1907, il est décédé 534 millionnaires, représentant au total 1 milliard 231 millions 608,662 francs.

Or, quels sont les départements où l'on compte le plus de millionnaires? C'est d'abord la Seine, où il a été déclaré 184 successions de 1 à 2 millions, 82 successions de 2 à 5 millions, 22 de 5 à 10 millions, 2 de 10 à 50 millions, soit, au total, 290 millionnaires décédés dans la Seine en 1907.

Vient ensuite le Nord, où il a été déclaré 20 successions de 1 à 2 millions, 6 de 2 à 5 millions, 2 de 5 à 10 millions, soit, au total, 28 millionnaires décédés.

Puis vient le Rhône, avec 21 millionnaires décédes; 19 dans la Seine-Inférieure; 12 en Seine-et-Oise; 10 en Meurthe-et-Moselle, 8 dans la Loire; 7 dans les Bouches-du-Rhône; 6 dans la Marne, dont 3 ont laissé un héritage supérieur à 10 millions.

Mais d'une étude que vient de publier M. Gustave Théry, directeur de l'*Economiste français* et dont la science économique est universellement appréciée dans le monde bourgeois, et grâce à sa méthode nouvelle d'appréciation et de recherche, nous serions arrivés à mieux connaître, plus exactement, la fortune publique en France.

M. Gustave Théry, à l'aide de ses nouveaux travaux, estime que la fortune totale de la France, qui était, en 1892, de 242 milliards 949 millions, est, en 1908, de 287 milliards 232 millions. Elle s'est donc, en seize ans, accrue de 44 milliards, soit de 18,3 %.

Théoriquement, si on divise cette fortune sur les têtes de tous les Français habitant la France, on trouve que la part de chacun d'eux s'élève à 7314 francs, soit une augmentation moyenne, en seize ans, de 981 francs.

Il est bien entendu que les vingt à vingt-cinq millions de Français qui ne possédaient rien d'après les statistiques mêmes de M. Neymarck, ne possèdent pas davantage à présent que nous savons que la classe capitaliste s'est enrichie, depuis seize ans, de 44 milliards de plus.

Certes, pour nous qui sommes les partisans de l'expropriation capitaliste et de la socialisation des moyens de production, il ne peut être question de partager cette fortune immense; nous estimons, aujourd'hui plus que jamais, puisque les faits nous montrent les progrès considérables qui s'opèrent dans la concentration des capitaux, que la fortune, qui est sociale dans sa source, le travail, doit devenir sociale dans sa destination. Et, en passant, que l'on nous permette de faire remarquer que cet accroissement prodigieux de la fortune en France s'est réalisé malgré les grèves, les émeutes sanglantes, les menaces de guerre, les révoltes viticoles, les violences vaines des anarchistes, les progrès du Socialisme.

Par conséquent, il n'est pas vrai que les capitaux s'effraient et se cachent dans les caves: les banques n'ont, d'ailleurs, jamais fait tant et de si bonnes affaires. La loi d'évolution capitaliste est fatale: elle crée, sur les ruines du vieux monde, les éléments qui serviront de base à l'ordre socialiste. *H. Ghesquière.*

Faits divers.

Les Syndicats turcs

Dans l'empire ottoman, le nombre des ouvriers syndiqués s'élève à 180,000. Il s'est fondé, à Constantinople, un Syndicat de menuisiers, une Union de tailleurs et une Société des ouvriers et employés du chemin de fer d'Anatolie; à Brousse, un Syndicat des tisserands en soie; à Smyrne, un Syndicat des employés de commerce et une Société de secours mutuels pour les ouvriers et employés des chemins de fer.

Le siège principal du nouveau mouvement est Salonique, la ville la plus moderne de la Turquie, celle qui marche aussi à la tête du mouvement d'indépendance politique. Ici se sont constitués le Syndicat des ouvriers des tabacs et la Société de secours mutuels des ouvriers de la régie ottomane des tabacs, le Syndicat des fileurs et fileuses de coton (lequel — fait particulièrement important en Turquie — groupe pour un même but hommes et femmes), l'Union des portefaix, le Syndicat des employés de commerce et la Société de secours mutuels des ouvriers et employés de la ligne de Salonique à Monastir.

Récemment, un certain nombre d'autres catégories d'ouvriers ont commencé aussi à se syndiquer. Ce sont, à Constantinople, les boulangers, les employés des tramways, les fileurs de coton, les ouvriers de l'arsenal, ceux de la régie des tabacs, les imprimeurs, et, à Salonique, les menuisiers, les fileurs de jute, les employés et ouvriers des chemins de fer.

Administration: *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*